



Litige avec présidente sortante d'une association qui a vidé les comptes

Par **Valou0508**, le **24/02/2021** à **19:22**

Bonjour,

Je vous expose vite fait le problème. Je fait partie d'une association loi 1901 (a but non lucratif) qui regroupe 4 assistantes maternelles dans un Maison d'Assistants MAternelles.

J'étais depuis l'ouverture en 2015, trésorière de l'association.

La présidente de l'association nous a annoncé vouloir quitté l'association. Nous avons donc procédé à une assemblée générale extraordinaire pour valider son départ et faire les changements administratifs.

Après ces modifications nous avons pu avoir de nouveau accès au compte bancaire qui nous avait été bloqué par la présidente depuis sa demande de départ.

Lors de la connexion au compte nous avons pu constater que la présidente avait retiré l'argent sur le compte 2 jours avant l'assemblée générale extraordinaire sans nous demander notre avis.

Nous avons donc été porté plainte ce jour pour détournement de fonds. Elle devrait etre convoquée par la gendarmerie mais pas avant 1 mois. Nous lui avons également envoyé une mise en demeure de restitution des fonds pris sans l'accord des membres de l'association.

Et cette après-midi nous recevons un recommandé de cette personne nous mettant en demeure de restituer plus de 6000 euros qu'elle estime avoir dépensé personnellement pour le compte de l'association. Somme à laquelle elle rajoute les 3000 euros qu'elle a déjà récupéré sur le compte sans notre accord. soit un total de 9000 euros.

Aujourd'hui nous sommes un peu démunie car nous n'avons pas de protection juridique professionnelle qui peut nous aider dans cette démarche et l'association n'a pas les moyens de payer un avocat.

Nous sommes preneuses de tous conseils.

Merci d'avance.

Par **Zénas Nomikos**, le **02/03/2021** à **12:40**

Bonjour,

avez-vous pensé à l'aide juridictionnelle?

Par **Valou0508**, le **02/03/2021** à **12:44**

Bonjour

Je viens d'en faire la demande. J'espère qu'on aura un retour positif.